



JE RECYCLE

NOVEMBRE 2016

n° 4

ÉDITO

Le Syndicat mixte de la Puisaye met en œuvre tous les moyens nécessaires afin que chaque usager puisse perfectionner son geste de tri, réduire ses erreurs et ainsi augmenter la quantité de déchets à recycler.

C'est la raison pour laquelle les agents du Syndicat restent à votre disposition afin de répondre à vos questions, via le numéro vert ou le site internet. Cela étant, nous obtenons de **très bons résultats** par rapport à la moyenne nationale en matière de tri.

Un habitant de Puisaye Forterre produit, en moyenne, **598 kg** de déchets par an, contre 623 kg pour la moyenne nationale.

Le Grenelle de l'environnement préconisait d'atteindre un taux de valorisation de nos déchets de 45 % en 2015, nous en sommes à plus de 52 %.

Cette année, les consignes de tri ont évolué. Dorénavant, **tous les emballages en plastique se recyclent** et peuvent être déposés au point recyclage.

Mais n'oublions pas qu'un objet inutilisé par une personne peut être utile à autrui (livres, vêtements, électroménagers...). Lorsque cela est possible, il est préférable de donner plutôt que de jeter. Ainsi, votre bien bénéficie d'une seconde vie et l'environnement est préservé.

Michel CARRÉ
Président du Syndicat mixte
de la Puisaye



LES CONSIGNES DE TRI

SE SIMPLIFIENT

En 2016, les consignes de tri ont changé. Désormais, l'ensemble des emballages en plastique est à déposer aux points recyclage, dans la colonne jaune pour être ensuite recyclé. L'objectif est de simplifier le geste de tri des usagers, mais aussi d'augmenter le taux d'emballages à recycler.

Il s'agit, par exemple, des pots de yaourts, pots de crème fraîche, des sacs et films plastiques, des barquettes, des boîtes à œufs etc.

En d'autre terme, **tous les emballages.**

Dorénavant, les sacs poubelles d'ordures ménagères seront moins remplis, ce qui implique que moins de déchets seront enfouis et donc davantage de matière sera valorisée.

En effet, sur 1 million d'emballages en plastique distribués, seuls 23 % sont recyclés. L'objectif national est de doubler ce chiffre.



Mais aussi :



EN VRAC
PAS EN SAC



LES DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS À BIODÉCHETS

Depuis 2002, le Syndicat fournit aux habitants un équipement à biodéchets : un bioseau, un bac de couleur verte ou un composteur.



Dans le bac ou le bioseau doivent être déposés tous les déchets de cuisine, à savoir les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les sachets de thé, les assiettes en carton, l'essuie-tout, les coquilles (œufs, noix, huîtres, etc.).

Le bioseau et le bac à biodéchets sont destinés à être collectés par les équipes de collecte.

Le composteur, quant à lui, reste à votre domicile. Il peut contenir ces mêmes biodéchets et les déchets verts du jardin. Il permettra de produire votre compost que vous pourrez ensuite utiliser comme engrais pour vos plantations.

Le premier équipement à biodéchets est gratuit pour les habitants. Vous pouvez disposer d'un composteur en complément d'un bioseau ou d'un bac, mais vous ne pouvez pas avoir en votre possession 2 équipements identiques.

Pour un équipement supplémentaire, l'équipement est payant (bioseau 18 € ; composteur 15 € ; bac 32 €).



UN BAC À BIODÉCHETS ET NON À DÉCHETS VERTS

Bon nombre de personnes utilisent ce contenant pour y déposer les tontes de gazon, les tailles de haies, les feuilles mortes... Or, ces déchets, appelés « déchets verts », ne peuvent être collectés en porte-à-porte. Ils doivent être gérés soit à domicile dans un composteur, soit être emmenés en déchetterie.

Le bac vert est destiné aux biodéchets (restes de cuisine).

Les déchets verts sont tolérés dans la limite du bac, couvercle fermé. Les bacs verts remplis de déchets verts qui débordent du bac ou déposés à côté de la poubelle ne sont pas collectés.



0 800 584 762

Service & appel
gratuits

Le Syndicat met à disposition des usagers un numéro vert gratuit afin de répondre à vos questions. Les agents du Syndicat ont répondu à près de 3 000 appels en 2015.

LES QUESTIONS LES PLUS COURANTES :

Cet hiver, pourquoi les ripeurs ont-ils collecté ma poubelle et pas mon bac à biodéchets ?

Par temps de gel, les biodéchets peuvent rester gelés au fond du bac. Les équipes de collecte appliquent alors les consignes données par le Syndicat : ils actionnent 2 fois le chargeur du camion.

À chacune de ces manœuvres, la poubelle est secouée à 3 reprises.

Le Syndicat ne souhaite pas répéter plus cette procédure car le plastique d'un bac gelé est fragile et risquerait de casser, voire de tomber dans la trémie du camion.

Si le bac ne se vide pas, il est remis en place et sera ramassé lors de la collecte suivante, dès lors que les températures le permettront.

Pour éviter cela, il est possible de déposer, au fond de votre bac à biodéchets, du papier journal.

Où dois-je déposer mes vieux livres ?

Vous pouvez les donner à une association ou les vendre. Sinon, vous pouvez les déposer dans les colonnes à papier.

Si la couverture est en carton rigide, elle doit être séparée et déposée dans la colonne à emballages recyclables.

Puis-je apporter mes pneus à la déchetterie ?

Oui, uniquement s'il s'agit de pneus de véhicule léger, sans les jantes.

Où dois-je déposer l'amiante ?

Aucune de nos déchetteries ne prend l'amiante. Il est donc nécessaire de contacter une entreprise spécialisée.

Où dois-je déposer mes cartons, ils ne rentrent pas dans les colonnes ?

Les grands cartons doivent être déposés en déchetterie.

Où dois-je déposer mes anciennes cartes postales / photos ?

Les cartes postales peuvent être jetées dans la colonne à papiers, quant aux photos, elles ne peuvent être valorisées. Il faut les mettre dans votre poubelle d'ordures ménagères.

Où dois-je déposer mes vieilles cassettes vidéo, audio, DVD, CD, disquettes ?

En petite quantité, vous pouvez les déposer directement dans votre sac d'ordures ménagères. Si vous avez une quantité importante à jeter, il faut les apporter en déchetterie.

Où dois-je déposer mes radiographies ?

Les radiographies sont à emmener à la déchetterie, sans oublier de les retirer de leur enveloppe.

Que puis-je faire de mes anciens vêtements ?

Des bennes à vêtements sont mises à la disposition des usagers sur toutes nos déchetteries et sur certains parkings du territoire.

Où puis-je me procurer du compost ?

Le compost est disponible gratuitement dans les déchetteries de Charny, Coulanges-sur-Yonne, Molesmes, Pourrain, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Sauveur-en-Puisaye et Toucy.



Les points recyclage sont sales, c'est honteux !

Effectivement, certains points recyclage sont source de dépôts sauvages.

Les agents municipaux nettoient régulièrement les points recyclage. Malheureusement, certains usagers font preuve d'une grande incivilité et déposent leurs déchets, recyclables ou non, au sol et ce même si les colonnes ne sont pas pleines.

Ce geste est apparenté à un dépôt sauvage et peut être verbalisé.

J'aimerais avoir quelques précisions relatives à ma facture.

Le Syndicat mixte de la Puisaye ne gère aucune facture. Vous devez vous rapprocher de votre Communauté de communes.

La déchetterie de ... est-elle ouverte aujourd'hui ?

Vous pouvez consulter les horaires d'ouverture de chacune des déchetteries sur notre site internet : <http://www.smpuisaye.fr/les-dechetteries> et en page 7 de ce journal.

Quand seront ramassées mes poubelles suite au jour férié de cette semaine ?

La collecte est décalée d'une journée à compter du jour férié.

Vous trouverez en page 8 le calendrier des jours fériés 2017.

DU NOUVEAU DANS LES DÉCHETTERIES



LE RECYCLAGE DES MEUBLES

La déchetterie de Charny est dorénavant équipée d'une benne à mobilier. Cette benne permet aux meubles usagés d'avoir une seconde vie plutôt que d'être enfouis dans l'ISDND (l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) de Ronchères.

Cette benne n'a généré aucun coût à la collectivité puisqu'il s'agit d'un contrat signé entre le Syndicat et Eco-Mobilier, l'éco-organisme spécialisé dans la collecte et la valorisation de meubles.

Au contraire, une aide financière est versée pour chaque tonne récupérée. À cela s'ajoutent les économies générées par le détournement de ce mobilier du gisement des encombrants (gestion en déchetterie, transport et enfouissement).

L'ensemble des dix déchetteries du territoire du Syndicat seront équipées d'une benne mobilier dans les années à venir.

Les gardiens de déchetterie ont suivi une formation spécifique afin de guider les usagers. Cette benne est destinée à recevoir l'ensemble du mobilier d'intérieur, mais également d'extérieur : literie, salon de jardin, chaise, rangement, etc.

L'année prochaine, les déchetteries de Saint-Amand-en-Puisaye et de Saint-Sauveur-en-Puisaye seront également équipées d'une benne mobilier.



LE RECYCLAGE DES VÊTEMENTS

Sur toutes les déchetteries du territoire et sur certains parkings ont été installés des conteneurs pour les déchets textiles.

Ces conteneurs sont destinés à recevoir tous types de textiles qu'ils soient usés ou pas.

Quels textiles peut-on déposer ?

- Les vêtements homme, femme et enfant.
- Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux, tissus).
- Les chaussures (par paires) et articles de maroquinerie.



Les vêtements doivent être propres et emballés dans des sacs plastiques.

Sont exclus de la collecte : les articles non textiles, les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées, les chutes de textile en provenance des ateliers de confection, les chiffons usagés en provenance des entreprises et les articles humides ou souillés.

En 2015, près de 60 tonnes de textile ont été collectées. Une fois triés, les textiles sont, selon leur état, réutilisés (61 %) ou recyclés en chiffon d'essuyage dans l'industrie (10 %) ou en matières isolantes (29 %).

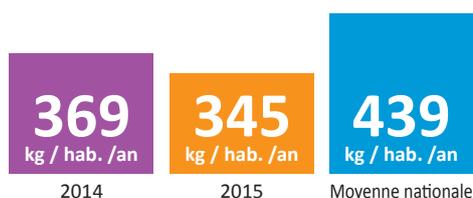
LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS EN 2015



Déchets ménagers et assimilés :



Ordures ménagères et assimilées :



Déchets en déchetteries :



Emballages + papiers + verre en apport volontaire :



Ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte :



Biodéchets en porte-à-porte :



LE RECYCLAGE DU PAPIER



Sur le territoire du Syndicat mixte de la Puisaye, chaque usager doit trier le papier. Pour cela, des colonnes (ouvertures bleues) sont présentes dans chacune des 62 communes du territoire.

4 millions de tonnes de papiers sont lues, consommées et utilisées chaque année. Le papier est le premier déchet, en poids, produit par les français : en moyenne, **60 kg de papier par an**. La France recycle en moyenne 49 % de papier, contre 64 % pour l'Espagne, et 75 % pour l'Allemagne. Le territoire de Puisaye Forterre se situe au-dessus de la moyenne nationale quant au recyclage avec 24,9 kg/an/habitant contre 21 kg/an/habitant.

QUE DEVIENT LE PAPIER ?

Le papier peut se recycler en moyenne 5 fois. Son recyclage permet de refabriquer du papier mais aussi des cartons d'emballage comme les boîtes à œufs.

Avec les vieux papiers, il est également possible de fabriquer des serviettes en papier ou du papier toilette. La ouate de cellulose a aussi des propriétés isolantes. Une fois traitée contre le feu, elle peut donc tapisser l'intérieur de la toiture ou des cloisons de votre maison.



QUEL EFFET A LE RECYCLAGE SUR L'ENVIRONNEMENT ?

La production de papier recyclé, comparée à la production de pâte vierge, consomme entre 2 et 5 fois moins d'énergie et d'eau. De plus, c'est une industrie assez récente qui utilise des process industriels performants et veille à maîtriser son empreinte écologique, notamment en réutilisant ses déchets de production, qu'il s'agisse d'eau ou de chutes de papier par exemple.

MON IDENTITÉ EST-ELLE PROTÉGÉE ?



La question de la confidentialité peut se poser pour certains documents.

En effet, on peut s'en inquiéter. Néanmoins, il y a très peu de risques. Lorsque le contenu des colonnes arrive au centre de tri, il est déposé sur un tapis roulant. La vitesse du dit « tapis », et l'importance du flux ne permettent pas aux agents de tri de consulter les papiers qui défilent sous leurs yeux. Après cette étape, le papier est déchiqueté pour ensuite former la pâte à papier.

Il n'y a donc aucun risque pour que la confidentialité soit entachée.

Si vous souhaitez connaître la durée de vie de vos papiers administratifs : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19134>



CONSEILS PRATIQUES



- Ne froissez pas le papier. Celui-ci se trie plus aisément lorsqu'il ne l'est pas.
- N'ôtez pas les agrafes. Des outils adaptés le feront à votre place.
- Ne mettez pas de papier plus petit que le format d'une enveloppe (220 x 110 mm).
- Les enveloppes ayant une fenêtre plastifiée peuvent être déposées dans les colonnes à papier.
- Vous pouvez aussi recycler vos livres ou les donner.



LES HORAIRES DES DÉCHETTERIES



Période hivernale (du 2 novembre au 31 mars)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Champcevrains		9h/12h		9h/12h		9h/12h
Charny		9h/12h	14h/17h	14h/17h	9h/12h	9h/12h / 13h30 / 16h30
Coulanges/Yonne		10h/12h		10h/12h		14h/16h
Etais-la-Sauvin			14h/16h		10h/12h	10h/12h
Molesmes		15h/17h		15h/17h	15h/17h	10h/12h / 14h/17h
Pourrain		14h/16h	10h/12h		14h/16h	10h/12h / 14h/16h
Saint-Amand-en-Puisaye	9h/12h		14h/17h			9h/12h / 14h/17h
Saint-Fargeau		14h/17h			9h/12h	14h/17h
St-Sauveur-en-Puisaye	9h/12h		9h/12h	14h/17h		9h/12h
Toucy	14h/16h	10h/12h	14h/16h	10h/12h	10h/12h	10h/12h / 14h/16h



Période estivale (du 1^{er} avril au 31 octobre)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Champcevrains		9h/12h		9h/12h		9h/12h
Charny	14h/17h	9h/12h	9h/12h / 14h/17h	14h/17h	9h/12h	9h/12h / 13h30 / 17h30
Coulanges/Yonne		9h/12h		9h/12h		14h/17h
Etais-la-Sauvin			14h/17h		9h/12h	9h/12h
Molesmes		15h/18h		15h/18h	15h/18h	10h/12h / 14h/18h
Pourrain		14h/18h	9h30 / 12h		14h/18h	9h/12h / 14h/18h
Saint-Amand-en-Puisaye	9h/12h		9h/12h / 14h / 17h30			9h/12h / 14h/18h
Saint-Fargeau	14h/17h	14h/17h			9h/12h	14h/17h
St-Sauveur-en-Puisaye	9h/12h		9h/12h	14h/17h		9h/12h
Toucy	14h/18h	9h/12h	14h/18h	9h30 / 12h	9h/12h	9h/12h / 14h/18h

LES DÉCHETTERIES SONT FERMÉES LES JOURS FÉRIÉS.

Pour tout renseignement :

jerecycle@smpuisaye.fr www.smpuisaye.fr

0 800 584 762

Service & appel
gratuits



Les communes collectées le :

> LUNDI

Jour férié	Pâques 17 avril	Fête du travail 1 ^{er} mai	Victoire 1945 8 mai	Pentecôte 5 juin	Noël 25 décembre
Jour de collecte	Mardi 18 avril	Mardi 2 mai	Mardi 9 mai	Mardi 6 juin	Mardi 26 déc.

> MARDI

Jour férié	Pâques 17 avril	Fête du travail 1 ^{er} mai	Victoire 1945 8 mai	Pentecôte 5 juin	Assomption 15 août	Noël 25 décembre
Jour de collecte	Merc. 19 avril	Merc. 3 mai	Merc. 10 mai	Merc. 7 juin	Merc. 16 août	Merc. 27 déc.

> MERCREDI

Jour férié	Pâques 17 avril	Fête du travail 1 ^{er} mai	Victoire 1945 8 mai	Pentecôte 5 juin	Assomption 15 août	Toussaint 1 ^{er} novembre	Noël 25 décembre
Jour de collecte	Jeudi 20 avril	Jeudi 4 mai	Jeudi 11 mai	Jeudi 8 juin	Jeudi 17 août	Jeudi 2 nov.	Jeudi 28 déc.

> JEUDI

Jour férié	Pâques 17 avril	Fête du travail 1 ^{er} mai	Victoire 1945 8 mai	Ascension 25 mai	Pentecôte 5 juin	Assomption 15 août	Toussaint 1 ^{er} novembre	Noël 25 décembre
Jour de collecte	Vend. 21 avril	Vend. 5 mai	Vend. 12 mai	Vend. 26 mai	Vend. 9 juin	Vend. 18 août	Vend. 3 nov.	Vend. 29 déc.

> VENDREDI

Jour férié	Pâques 17 avril	Fête du travail 1 ^{er} mai	Victoire 1945 8 mai	Ascension 25 mai	Pentecôte 5 juin	Fête Nationale 14 juillet	Assomption 15 août	Toussaint 1 ^{er} novembre	Noël 25 décembre
Jour de collecte	Sam. 22 avril	Sam. 6 mai	Sam. 13 mai	Sam. 27 mai	Sam. 10 juin	Sam. 15 juillet	Sam. 19 août	Sam. 4 nov.	Sam. 30 déc.



CARTE MAGNÉTIQUE

Afin de pouvoir utiliser les déchetteries, il est nécessaire de posséder une carte magnétique. Si vous n'êtes pas en possession de cette carte, l'accès aux déchetteries vous sera refusé par les gardiens. Cette carte est gratuite et vous est délivrée sur simple demande. Pour cela, il suffit d'appeler le numéro vert (0800 584 762), remplir le formulaire en ligne sur notre site <http://www.smpuisaye.fr/les-dechetteries>, ou nous envoyer un mail jerecycle@smpuisaye.fr en précisant vos coordonnées postales. Enfin, vous pouvez la demander aux gardiens dans la déchetterie la plus proche de votre domicile.



VISITE DU SITE DE RONCHÈRES

Le Syndicat organise régulièrement des visites du site de Ronchères. Si vous êtes intéressé pour visiter le Centre de compostage et l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, vous pouvez vous inscrire en remplissant le bulletin ci-contre, à renvoyer à l'adresse indiquée ou par mail : jerecycle@smpuisaye.fr

VISITE DU SITE DE TRAITEMENT DES DECHETS DE RONCHÈRES

Pour visiter le Centre de compostage et l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, merci de remplir ce bulletin et de le renvoyer à l'adresse ci-dessous ou par mail : jerecycle@smpuisaye.fr

NOM :

Prénom :

E-mail :

Adresse:

.....

Ville :

Vous serez contactés lors de la prochaine visite.

Syndicat mixte de la Puisaye - Bois des Vaunottes - 89170 RONCHÈRES

